



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
en charge de la prévention

Le Ministre

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 1 851 / MSP

Papeete, le 14 octobre 2020



**3^{ème} séance de la session budgétaire
à l'Assemblée de la Polynésie française
Jeudi 15 octobre 2020**

REPONSE

**à la question orale présentée par Madame Virginie BRUANT,
Représentante du groupe « TAPURA HUIRAATIRA »
à l'Assemblée de la Polynésie française**

Objet : La médecine traditionnelle

Madame la représentante,

Par courrier du 13 octobre 2020, vous avez souhaité avoir des informations sur l'avenir de la médecine traditionnelle dans notre Pays, de sa transmission, de la place que nous souhaitons lui accorder à l'avenir, et par quels moyens concrets ?

Comme vous l'avez évoqué dans votre question, le CHPF a d'ores et déjà recruté un tradipraticien permettant l'intégration de la médecine traditionnelle à la médecine occidentale pratiquée dans les établissements de soin sur le *Fenua*.

Cette démarche va dans le sens de la nécessaire prise en compte du patient polynésien dans sa globalité, qui inclut donc sa part culturelle.

Comme mentionné également, les plantes polynésiennes sont riches et variées mais leur connaissance est plutôt ancestrale et nécessiterait, pour pouvoir être plus largement intégrée dans les démarches de soins et prévention, d'être mieux connue.

Ainsi, l'étude de ces plantes et de leurs indications thérapeutiques traditionnelles est souhaitée afin de sécuriser leur utilisation et éventuellement d'encourager le développement d'une ou plusieurs plantes endémiques par l'inscription de ces plantes médicinales polynésiennes à la pharmacopée, qu'elle soit polynésienne ou française.

La pharmacopée française ne concerne à ce jour aucune autre plante d'outre-mer hormis une quinzaine de plantes endémiques de la Réunion.

Or, l'inscription de nos plantes à la pharmacopée française aurait plusieurs intérêts notamment permettre la connaissance au niveau français et également européen de nos plantes pouvant déboucher sur un intérêt pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique et donc des possibilités de développement de ces plantes.

Pour ma part, la connaissance des plantes médicinales polynésiennes permettrait une meilleure connaissance de la médecine traditionnelle et des « raa'u tahiti » pouvant améliorer l'intégration de la médecine traditionnelle dans le système de santé polynésien et répondre ainsi à la demande de la population tout en sécurisant la qualité et l'innocuité des soins.

Une telle démarche nécessiterait de la recherche notamment concernant les composants de la plante, ainsi qu'une recherche sur l'utilisation traditionnelle (forme pharmaceutique, indications thérapeutiques, le cas échéant les allégations revendiquées dans les compléments alimentaires).

Jacques RAYNAL